



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE-RENDU

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoirs de M. Dominique CHOPPIN, de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés : M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à Jean-Luc AUCLAIR), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} Vice-président délégué aux Finances, Aux Moyens Informatiques, aux Personnels et de la Modernisation de l'Administration.

Assistait à la séance : M. Jean-Marc LOVAT, Mme Marie-Jo DURIEUX.

PRÉAMBULE

Présence de Madame Anne-Catherine LOISIER, sénatrice de la Côte-d'Or.

DÉCISIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation du secrétariat de séance

Rapporteur : P. ESPINOSA

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉSIGNE** Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels, aux Moyens informatiques et à la Modernisation de l'Administration, comme secrétaire de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021,

Appel

Monsieur le secrétaire de séance procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire. Il précise qu'au moment de l'appel, 29 membres sont présents pour 33 votants. Le quorum est atteint et la majorité est donc à 16 voix.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 18 novembre 2021

Rapporteur : P. ESPINOSA

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 18 novembre 2021.

Étude d'opportunité et de faisabilité pour l'aménagement d'une cuisine centrale mutualisée entre les communautés de communes CAP Val de Saône, Plaine Dijonnaise, Rives de Saône et la commune de Chevigny Saint Sauveur

Rapporteur : P. ESPINOSA

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le principe, entre la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise, la Communauté de communes Rives de Saône, la Ville de Chevigny-Saint-Sauveur et la Communauté de communes Auxonne-Pontailier Val de Saône, de lancer une étude conjointe d'opportunité et de faisabilité pour l'installation et la réalisation d'une cuisine centrale mutualisée,
- **SOLLICITE** la Banque des Territoires pour la mise à disposition d'un Bureau d'études dans le cadre d'une mission d'ingénierie,
- **DÉCIDE** que la Communauté de communes Auxonne-Pontailier porte cette étude conjointe en déposant un dossier auprès de la Banque des Territoires, à travers son projet alimentaire de territoire qui est déjà bien avancé,
- **PRÉVOIT** que le reste à charge des éventuelles études complémentaires, sollicitées et acceptées préalablement par les 4 partenaires, déduction faite des financements obtenus, sera calculé au prorata du poids du dernier recensement INSEE, en vigueur au 1er janvier 2021, sur la base des populations municipales :

Collectivité - Population municipale au 01/01/2021		
Communauté de communes Plaine Dijonnaise	22 004	28,55%
Communauté de communes Rives de Saône	20 532	26,64%
Communauté de communes Auxonne-Pontailier Val de Saône	23 383	30,34%
Chevigny-Saint-Sauveur	11 160	14,48%
TOTAL	77 079	100,00%

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Convention de mise à disposition d'équipements pour l'installation d'une caméra de vidéoprotection et des équipements électroniques nécessaires au restaurant scolaire intercommunal Paul Bert à GENLIS

Rapporteur : Patrice ESPINOSA

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la Convention portant mise à disposition d'équipements pour l'installation d'une caméra de vidéoprotection et des équipements électroniques nécessaires au restaurant scolaire intercommunal Paul Bert à GENLIS,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer ainsi que tout acte et document ci-rapportant.

Désignation d'un représentant aux Assemblées Générales de la Résidence du Soleil à THOREY-EN-PLAINE – Multiaccueil Petite Enfance Sud

Rapporteur : P. ESPINOSA

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉSIGNE** Monsieur Gilles BRACHOTTE pour représenter la Collectivité au sein de l'Assemblée Générale de la Résidence du Soleil à THOREY-EN-PLAINE,

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document ci-rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Approbation du choix du délégataire du contrat de Concession pour la chambre funéraire à GENLIS à partir du 01 janvier 2022

Rapporteur : P. ESPINOSA

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par :

⇒ 32 voix **POUR**,

⇒ 01 **ABSTENTION**,

- **APPROUVE** le choix de la Société SAS Pompes Funèbres GIRAUDET Marbrerie, 24 Rue d'Avau à CHAMPDOTRE (21130) comme délégataire en charge de l'exploitation et de la gestion de la chambre funéraire à GENLIS à compter du 01 janvier 2022,
- **APPROUVE** le contrat de concession dans sa forme d'affermage,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à le signer, ainsi que tout document ci rapportant.
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Approbation des tarifs de la chambre funéraire applicables à partir du 01 janvier 2022

Rapporteur : P. ESPINOSA

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par :

⇒ 31 voix **POUR**,

⇒ 02 **ABSTENTIONS**,

- **APPROUVE** comme présentés ci-dessous, les tarifs applicables à compter du 01 janvier 2022 par la Société SAS Pompes Funèbres GIRAUDET Marbrerie en charge de l'exploitation et de la gestion de la chambre funéraire à GENLIS :
 - Salon de présentation 680,00 €
(Comprenant également l'utilisation de la salle de soins et de la salle de cérémonie, quelle que soit la durée d'utilisation du salon)
 - Casier réfrigéré 340,00 €
 - Location salle de soins 340,00 €
 - Salle de cérémonie 150,00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document relatif à ce dossier et prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Renonciation du prêt de véhicules de transports aux communes membres de la communauté de communes

Rapporteur : P. ESPINOSA

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par :

- ⇒ 16 voix **POUR**,
- ⇒ 09 voix **CONTRE**,
- ⇒ 08 **ABSTENTIONS**,
- **DÉCIDE** de la renonciation du principe de prêt des véhicules de transports de personnes (cars) communautaires aux communes membres,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

MUTUALISATION - COMMUNICATION - ACTION CULTURELLE - TOURISME

TOURISME

Contrat « Canal de Bourgogne » - Convention cadre : panneaux d'interprétation du patrimoine

Rapporteur : G. BRACHOTTE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la Convention cadre pour l'installation de deux panneaux d'interprétation sur le Canal de Bourgogne, pour un montant de montant global de 3 636,04 € H.T. (Trois mille six cent trente-six euros et quatre centimes),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer ainsi que tout document ou tout acte s'y rapportant.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ÉQUIPEMENTS - INFRASTRUCTURES DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Demande de subvention en crédits d'investissement dans le cadre du Fonds Régional des Territoires « volet Collectivité » - Ville de GENLIS

Rapporteur : J.-P. COLOMBERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** l'octroi par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, d'une subvention en investissement, d'un montant de 1 612,70 € H.T. (Mille six cent douze euros) au bénéfice de la ville de GENLIS, pour financer, via les crédits régionaux et communautaires du « volet Collectivité » du Fonds Régional des Territoires, l'acquisition d'un coffret électrique, de deux kakémonos et de deux panneaux de signalétiques pour soutenir et valoriser les commerces de proximité,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document ci-rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Demande de subvention en crédits d'investissement dans le cadre du Fonds Régional des Territoires « volet Collectivité » - Commune de THOREY-EN-PLAINE

Rapporteur : J.-P. COLOMBERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** l'octroi par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, d'une subvention en crédits de fonctionnement d'un montant de 3 350,00 € H.T. (Trois mille trois cent cinquante euros) au bénéfice de la commune de THOREY-EN-PLAINE, financée via les crédits régionaux et communautaires du « volet Collectivité » du Fonds Régional des Territoires, dans le cadre de l'étude conduite par la CCI Côte-d'Or Dijon Métropole en partenariat avec SEDIA, pour favoriser l'économie locale,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document ci-rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - MOBILITÉ - TRANSPORTS - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Convention portant autorisation de travaux, de balisage et de passage dans le cadre de la réalisation d'une piste cyclable à GENLIS / parcelle B 486

Rapporteur : V. DANCOURT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la Convention portant autorisation de travaux, de balisage et de passage dans le cadre de la réalisation d'une piste cyclable à GENLIS sur une partie de la parcelle cadastrée B 486,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer ainsi que tout acte et tout document ci-rapportant.

FINANCES - PERSONNELS - MOYENS INFORMATIQUES - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

FINANCES

Retrait pour partie (DM 4) de la délibération N°18/11/2021/07 du 18 novembre 2021 / Décision Modificative N° 4 (DM 4) au Budget Funéraire

Rapporteur : V. CROUZIER

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de retirer de la délibération N°18/11/2021/07 du 18 novembre 2021, la décision Modificative N°4 du Budget Funéraire, étant précisé que les autres éléments restent inchangés,
- **DÉCIDE** de la Décision Modificative N°4, du Budget Funéraire afin de prévoir les crédits nécessaires, comme suit :

Dépense - Fonctionnement (inchangé) :

6542.FUNERAR.026	3.600,00 €
Créances éteintes	

6817.FUNERAR.026	430,00 €
Dotations aux dépréciations des actifs	

Dépense - Fonctionnement (articles en déduction modifiés) :

6215.FUNERAR.026	- 2.730,00 €
Personnel affecté par la collectivité	

66111.FUNERAR.026 - 230,00 €
Intérêts d'emprunt

66112.FUNERAR.026 - 1.070,00 €
Intérêts d'emprunt ICNE

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision Modificative N°7 (DM 7) du Budget Principal

Rapporteur : V. CROUZIER

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de la Décision Modificative N°7 (DM 7) du Budget Principal afin de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 014 - atténuations de produits, comme suit :

Dépense - Fonctionnement

617.ADMT.ENVIR - 19.700,00 €
Études et recherches

Dépense - Fonctionnement

739223.ADMT.NA + 10.700,00 €
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)

739211.ADMT.NA + 9.000,00 €
Attributions de compensation

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement hors restes à réaliser avant le vote du budget 2022

Rapporteur : V. CROUZIER

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** les engagements, les liquidations et les mandatements des dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (année N-1), comme inscrit ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

PERSONNELS

Modification du tableau des effectifs – créations de poste

Rapporteur : Vincent CROUZIER

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de la création des postes suivants :
 - Pour la filière administrative : à compter du 1^{er} janvier 2022, la création d'un poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet,

- Pour la filière technique : à compter du 1^{er} janvier 2022, la création d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet,
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

EMPLOI - ACTION SOCIALE - AUTONOMIE

ACTION SOCIALE

Projet de création d'une épicerie sociale et solidaire sur le territoire de la Plaine Dijonnaise

Rapporteuse : Nathalie SEGUIN

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet de création d'une épicerie sociale et solidaire sur le territoire de la Plaine Dijonnaise,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

AUTONOMIE

Convention de financement du Groupement d'Intérêt Économique d'Ingénierie et Maintien à domicile des Personnes Âgées (GIE IMPA) 2021-2022

Rapporteuse : N. SEGUIN

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la convention de financement du projet « Plaine écoute » avec le GIE-IMPA portant sur la période 2021-2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer ainsi que tout document et tout acte à intervenir.

PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE

ENFANCE

Tarifs périscolaires et extrascolaires appliqués pour les enfants accueillis au sein de familles d'accueils « Assistants Familiaux »

Rapporteuse : Zineb HEMAIRIA

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'application automatique du tarif plancher pour les enfants accueillis au sein de foyer d'Assistants Familiaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

INFORMATIONS

Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire

Rapporteur : P. ESPINOSA

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la Commission « Mutualisation, Communication, Action culturelle et Tourisme »

Rapporteur : G. BRACHOTTE

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la Commission « Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique »

Rapporteur : J.-P. COLOMBERT

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration »

Rapporteur : V. CROUZIER

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Aménagement du Territoire, Mobilité, Transports et Transition énergétique »

Rapporteur : V. DANCOURT

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Emploi, Action sociale, Autonomie »

Rapporteuse : N. SEGUIN

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Petite enfance, Enfance, Jeunesse »

Rapporteuse : Z. HEMAIRIA

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, Environnement, Développement durable, Gestion de la GEMAPI »

Rapporteur : G. MORELLE

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

COMPTES-RENDUS DE LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE AU SEIN DES ORGANISMES

Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence Technique Départementale

Rapporteur : P. ESPINOSA

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence Économique Régionale Bourgogne - Franche-Comté (AER BFC)

Rapporteur : J.-P. COLOMBERT

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence France Locale

Rapporteur : V. CROUZIER

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du GIP (Groupement d'Intérêt Public) Territoires Numériques et au Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique (CAOS)

Rapporteur : V. CROUZIER

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu de la représentation au sein du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du bassin du dijonnais

Rapporteur : V. DANCOURT

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein de l'Établissement Public Foncier DOUBS BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

Rapporteur : V. DANCOURT

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement Norge, Ouche, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat du Bassin versant de l'Ouche (SBO)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat du Bassin versant de la Vouge (SBV)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte d'Or (S.I.C.E.C.O)

Rapporteur : J. THÉVENEAU

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu de la représentation au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Collège Albert CAMUS

Rapporteuse : C. CLAUDEL-SALOMON

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise

Rapporteur : D. CHETTA

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

Rapporteur : P. ESPINOSA

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

La séance est levée à 21h00.

Secrétariat de séance

Vincent CROUZIER

Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels, aux Moyens Informatiques et de la Modernisation de l'Administration
Maire délégué de COLLONGES-LÈS-PREMIÈRES

Présidence de séance

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
Maire d'IZIER